

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Démolition et reconstruction d'un complexe hôtelier à Courchevel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE COURCHEVOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Agostinelli Massimo

RCS / SIRET

4 4 2 | 1 6 9 | 9 2 6 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°27 et 39	Forages de géothermie sur sondes de maximum 199m de profondeur. Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition du bâtiment existant de 5575m² de surface de plancher.

Construction d'un complexe de 12 800m² maximum, en R+1 à R+5 et 3 niveaux en sous-sol comprenant:

- Un nouveau complexe hôtelier 4*, comprenant 8187m² maximum de surface de plancher;
- Une résidence d'appartements bénéficiant des prestations de l'hôtel de 3840m² de surface de plancher;
- De logements pour le personnel de 773 m² de surface de plancher.

Réalisation de sondes géothermiques dont la profondeur sera au maximum de 199 mètres pour chauffer et refroidir les locaux. Le nombre de sondes sera fonction des études thermiques et géologiques en cours.

4.2 Objectifs du projet

- Offre hôtelière complémentaire à celle présente sur la station; hôtel actuel ne répondant pas aux attentes des touristes et aux objectifs économiques et architecturaux du nouveau gestionnaire: le projet vise le segment haut de gamme de la clientèle des sports d'hiver et une diversification de l'offre de services offerts à des clients plus exigeants;
- Créer un projet d'aménagement lié à l'accessibilité d'ensemble : L'accès des skieurs se fera via une plate-forme beaucoup plus large que celle existante, dans des meilleures conditions de sécurité. Le réaménagement du site utilisera le tunnel d'accès depuis le Jardin Alpin et non plus celui situé sous la piste de Bellecôte, usage qui jusqu'alors provoquait des nuisances pour les résidents des Chalets voisins.
- Intégration du bâtiment dans son environnement et prise en compte du voisinage: le nouveau projet est pensé pour s'inscrire dans l'environnement exceptionnel de Courchevel 1850 et de son Jardin Alpin et propose des réflexions avancées pour une construction et une exploitation respectueuses de l'environnement (normes HQE, volet paysager, énergie renouvelable).
- Pour une architecture d'exception, le projet présenté permet ainsi de réaliser un ensemble hôtelier et résidentiel avec une conception de type « Village », d'une architecture beaucoup plus sensible et harmonieuse que s'il se composait d'un unique grand bâtiment produisant un effet désastreux et dommageable tant en termes d'architecture qu'en termes d'insertion dans le site.
- Un impact économique important sur la station et l'économie locale avec la création de 150 emplois directs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1. Déconstruction des bâtiments existants et évacuation des déchets

2. Construction et mise en œuvre du projet

Les travaux, prévus pour une durée de 3 ans, seront séquencés en deux phases.

En effet, les travaux ne pourront pas être poursuivis durant la saison hivernale et durant la saison touristique estivale.

Les préconisations d'ouverture de chantier de la commune seront respectées.

Ces travaux n'engendreront pas de détournement ou de coupure du trafic routier.

Phase 1: comprendra la démolition, la sécurisation des terrassements et des bâtiments situés en périphérie, les forages, l'évacuation des terres et des déchets, la mise en œuvre de la structure, de la charpente, des menuiseries extérieures et la liaison avec le tunnel existant qui permettra l'accès au projet.

Durant les mois de juillet et d'août, certains travaux devront être stoppés, conformément aux règles de la Commune. Les dates précises seront définies avec les services municipaux.

Cette phase se terminera avant la saison hivernale avec pour objectif de réaliser un bâtiment "hors d'eau-hors d'air". Le chantier sera alors totalement fermé, sécurisé et surveillé durant la saison touristique hivernale.

Phase 2: aura pour objectif de finaliser le second œuvre et les travaux de raccordement aux différents réseaux. L'objectif sera d'ouvrir l'hôtel au public après avoir vérifié avec les services de l'Etat et de la Commune que la construction répond aux règles de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

La totalité des terres excédentaires pourront être stockées à proximité du chantier et seront utilisées pour le remblaiement de leurs terrains. Une convention sera établie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Démolition du bâtiment existant d'environ 5575 m² de surface de plancher.

Il sera remplacé par le nouveau complexe hôtelier et la résidence d'appartements répartis de la façon suivante :

Hôtel 4 étoiles comprenant 8 187 m² maximum de surface de plancher.

o 268 lits regroupés en 118 chambres ou suites

o 1 espace pour le personnel comprenant 64 lits

o 1 salon – restaurant de 485 m²

o 1 espace détente regroupant une piscine / hammam / sauna / spa / salles de massage / salle de gymnastique

o 1 ski-room

o 1 salle de conférence de 80 m²

Résidence d'appartements d'un total de 3 840 m² maximum de surface de plancher.

117 places stationnements permettant de répondre au PLU répartis sur 3 niveaux de sous-sols.

Il est prévu de chauffer et refroidir les locaux par une pompe à chaleur avec des sondes géothermiques dont la profondeur sera au maximum de 199 mètres. le nombre de sondes sera fonction des études thermiques et géologiques en cours.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un dossier UTN structurante au titre du SCoT de Tarentaise Vanoisè.

Le projet sera soumis à permis de construire et de démolir.

Le projet sera également soumis à un dossier de déclaration et avis d'expert au titre du Code Minier pour la réalisation et l'exploitation du champ de sondes géothermiques destiné à l'alimentation énergétique du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	7519m ²
SDP Hôtel	8187m ²
SDP Résidence	3840m ²
Logements personnels	773m ²
Total	12 800m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE COURCHENEIGE - COURCHEVEL
1850
73120 COURCHEVEL

Coordonnées géographiques¹

Long. 45°24'18"N Lat. 6°38'1"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense plusieurs ZNIEFF en périphérie du projet : 4 Z.N.I.E.F.F de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2. Le site de « Courcheneige » n'interfère avec aucune de ces Z.N.I.E.F.F.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Courcheneige est inclus dans l'aire d'adhésion optimale du Parc National de la Vanoise, mais est éloigné du cœur (plus de 5 km).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan d'exposition au bruit a été approuvé le 24 octobre 2011 sur la commune au titre de l'aérodrome de Courchevel, il ne concerne par le site du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par les protections au titre des monuments historiques (périmètre de 500 m). Aucune contrainte réglementaire dans ce domaine n'est donc à signaler sur le secteur d'étude.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires des zones humides proviennent du site CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes. Aucune zone humide n'a été recensée à proximité du site d'implantation de l'hôtel Courcheneige.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques naturels a été approuvé le 21 décembre 2016, au regard des risques d'avalanches de chutes de blocs, des crues torrentielles, d'inondations et mouvements de terrains. La zone du projet est considérée par le PPRN comme étant "non soumise aux phénomènes naturels de référence"
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Bon Tarentaise est concernée par deux sites Natura 2000 : - Un site ZPS : « La Vanoise », site de la Directive Oiseaux. Le site du projet n'est pas situé dans la zone Natura 2000. Il en est relativement éloigné (5 km). - Un site ZSC : « Le massif de la Vanoise », site de la Directive Habitats. Le site du projet n'est pas situé dans la zone Natura 2000, dont il est situé à près de 3,8 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou le sous-sol et sera raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différentes reconnaissances n'ont pas mis en évidence de niveau piézométrique et/ou arrivées d'eau notables. Il n'y a eu aucune venue d'eau dans les sondages à la pelle mécanique (env. 3 m de profondeur) ni de niveau piézométrique rencontré dans les deux forages de 15 et 20 m de profondeur. Néanmoins, les ouvrages enterrés doivent être drainés en extrados par la mise en place de matériaux drainant entre ces ouvrages et le terrain naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements et formes de pentes seront travaillés afin de reformer l'essence du lieu. Au total, le projet occasionne environ 50 000 m ³ . En phase étude, avant de commencer les travaux, le maître d'oeuvre se rapprochera des services techniques de la ville et d'autres projets de travaux qui auront lieu dans le même temps afin de minimiser les déplacements liés à l'évacuation des déblais excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du projet entraîne la coupe d'une dizaine d'épicéas épars sur le site du projet. Un travail de reboisement adapté avec des essences locales sera effectué. La palette végétale sera entièrement constituée d'essences endémiques qui appuieront la recomposition originelle de ce site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Bon-Tarentaise se situe dans une zone de sismicité 3, c'est-à-dire modérée, où les règles parasismiques doivent être respectées pour la construction. D'après la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (C.L.P.A.) du domaine skiable des Trois Vallées, aucune avalanche connue n'est située sur le périmètre du projet, ni à proximité. Le site n'est pas exposé directement à un risque de crue torrentielle avéré ou connu historiquement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet engendrera des déplacements d'engins de chantier. En phase d'exploitation des déplacements liés aux arrivées des clients et aux livraisons seront engendrés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant le chantier de déconstruction du bâtiment actuel et de construction du nouveau complexe hôtelier, les engins de chantier mobiles ou fixes sur le site peuvent être sources de nuisances spécifiques (foreuses, grues, rouleaux compresseurs, etc.). Les engins de chantier mobiles ou fixes utilisés seront conformes à la réglementation. En phase d'exploitation de faibles nuisances liées au bruit seront générées par les livraisons et l'exploitation normal d'un hôtel.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des émissions de poussières seront générées par les mouvements de véhicules sur le site et lors d'opération de terrassement et de construction. - - - Des particules seront émises par les gaz d'échappement des camions transitant sur le site et sur les voiries environnantes <p>En phase d'exploitation : seul le trafic routier généré pour le complexe hôtelier sera générateur de rejet de CO2 et seules la restauration et la lingerie pourraient être sources d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier: Les riverains du site et les usagers des voies les plus proches peuvent notamment être soumis à d'éventuelles vibrations lors de l'utilisation d'engins en limite de propriété.</p> <p>Enfin, les phases de construction du bâtiment induisent également un trafic routier (engins de chantier, poids-lourds), susceptible de générer des nuisances sonores et vibratoires.</p> <p>En phase d'exploitation aucune vibrations seront générées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura aucune enseigne lumineuse et ne générera pas de nuisance lumineuse, mise à part les lumières émises depuis l'intérieur de l'hôtel et visibles depuis les fenêtres.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Concernant l'exploitation géothermique du sous-sol par sondes verticales, d'après la banque de données du sous-sol (BRGM) il n'existe pas dans un périmètre proche d'installation de même type. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'interférences ou d'effets cumulés avec des projets existants.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Partie 4 du dossier UTN effets prévisibles du projet sur l'environnement et mesures envisagées

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ayant été soumis à la procédure UTN, il a fait l'objet d'une description complète et détaillée des caractéristiques du projet. Une étude du site du projet et de son environnement ; de ses effets prévisibles sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ont été présentés dans ce dossier. Etude soumise au Préfet et au comité de massif. De plus, le projet n'est pas concerné par les périmètres de zones naturelles sensibles : Natura 2000, ZNIEFF, ZICO et peu par les risques naturels. Du fait de son caractère largement anthropisé et urbanisé, l'aménagement du site actuel a très peu d'impacts sur les habitats naturels, sur la faune et la flore présents à proximité du site et a un impact contextuel négligeable en général. Enfin, le projet proposé poursuit des objectifs de valorisation de son installation et de son exploitation à travers la qualité de son architecture, de son intégration au site et paysage et dans sa consommation d'énergie et production d'énergie renouvelable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Londres

le,

18.05.2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus